

PROJET EDUCATIF

Crée en 1853 par les frères des Ecoles Chrétiennes, l'établissement, sous tutelle diocésaine est géré par les laïcs.

Les enseignants en liens étroits avec les parents accompagnent les élèves dans leur développement intellectuel, spirituel, culturel et humain.

Sa vocation est de contribuer à donner aux élèves :

- Ⓜ Le sens des valeurs à la lumière de l'Évangile
- Ⓜ Le goût du travail et de l'effort.
- Ⓜ La confiance en soi et dans les adultes.

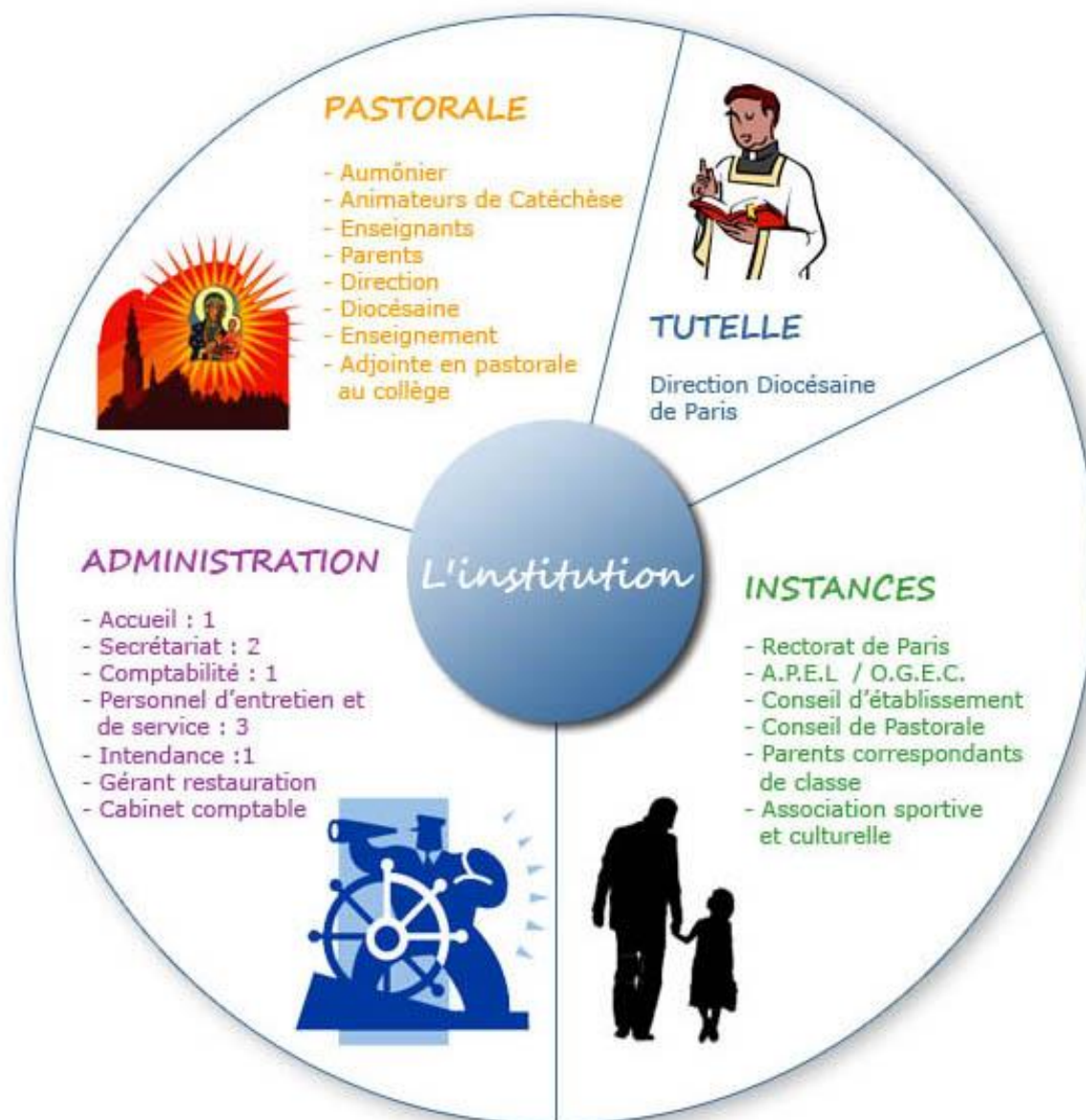
Grâce à sa dimension familiale, l'institution Saint Joseph permet de suivre chaque enfant dans sa progression personnelle et de l'aider à se construire.

La Communauté éducative aide chaque enfant et adolescent à utiliser ses connaissances ses savoir-faire, ses savoir être pour devenir autonome et développer son esprit critique dans le respect d'autrui.

Le bon fonctionnement de l'Établissement, le bonheur de vivre ensemble repose sur l'adhésion de tous parents enfants et personnel au règlement intérieur.

« Tout homme est une histoire sacrée ... »

UNE EQUIPE AU SERVICE DU PROJET



PEDAGOGIE ECOLE

3 classes maternelles
 5 classes primaires
 9 enseignantes
 4 surveillants
 2 assistantes maternelle (ASEM)
 1 professeur d'anglais
 1 professeur de sport

PEDAGOGIE COLLEGE

8 classes
 21 enseignants
 1 CPE
 4 surveillants
 1 documentaliste

Psychologue

LA PEDAGOGIE AU COLLEGE

Le collège est sous contrat d'association et suit les directives de l'Education Nationale.

6^{ème} Cycle d'Approfondissement → 2 classes

5^{ème} – 4^{ème} Cycle Central → 4 classes

3^{ème} Cycle d'Orientation → 2 classes

I. Une prise en compte de chacun

- ✚ Etude dirigée le soir jusqu'à 18h. Deux professeurs à tour de rôle aident l'élève individuellement.
- ✚ Des rendez-vous réguliers avec les professeurs, le CPE, et la directrice.
- ✚ Un CDI ouvert à l'heure du déjeuner.
- ✚ Une orientation personnalisée. (logiciels, forum des métiers, entretien avec les parents, BDI)
- ✚ Une entrée en seconde favorisée par le réseau des établissements catholiques du secteur.

II. Une pédagogie au service des apprentissages fondamentaux

- ✚ Travailler la mémorisation.
- ✚ Assurer les bases.
- ✚ S'entraîner à l'écrit planning de devoirs sur table régulier et distribué aux parents pour les 6^{èmes} et 5^{èmes}.
- ✚ Epreuves groupées pour les 4^{èmes} et 3^{èmes}.

III. Une pédagogie qui favorise la socialisation

- ✚ Journées d'intégration pour toutes les classes.
- ✚ Heures de vie de classe régulières.
- ✚ Voyages de classe.
- ✚ Association sportive et culturelle
- ✚ Ouverture culturelle : sorties aux musées, théâtre, opéra

REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

1. Organisation du temps scolaire.

Au collège les horaires sont fixes.
Chaque cours dure 55 minutes. Chaque classe fonctionne suivant l'emploi
Du temps remis aux élèves en début d'année.

Une permanence est toujours assurée en cas d'absence d'un professeur.

2. Assiduité et Ponctualité.

L'assistance à tous les cours est obligatoire.
Lors des congés, par respect pour la communauté, les départs anticipés et les rentrées tardives ne sont pas admis, et seront sanctionnés.
Les horaires doivent être respectés : c'est une question de politesse à l'égard des enseignants et un signe de respect de son travail et de celui des autres élèves.

Rappel important

Les élèves doivent être dans la cour 5 minutes avant le début des cours de la matinée ou de l'après-midi.

Tout élève entré dans l'Etablissement est sous la responsabilité du scolaire et **ne peut sortir sans autorisation écrite quel que soit le motif.**

Les retards :

En cas de retards, les élèves doivent se présenter obligatoirement au Conseiller Principal d'Education.

3 retards dans le mois donneront lieu à une heure de consigne.

4 retards dans le mois, un avertissement d'assiduité : trois avertissements = un passage en Conseil avec mise sous contrat d'assiduité selon le cas.

Tenue :

- Les élèves doivent se présenter dans une tenue convenable et adaptée à l'école, l'établissement sanctionnera un élève dont la tenue sera jugée trop excentrique ou provocante, voire sale .Sont tolérés les Jeans classiques

Sont interdits les shorts, les décolletés, les débardeurs et tee-shirt à la mode

- Nous rappelons qu'en dehors des heures de sport, le survêtement n'est pas autorisé.
- Les cheveux doivent être coiffés, attachés pour les filles, coupe régulière (pas de tête rasée) pour les garçons Le maquillage n'est pas autorisé en 6^{ème} et 5^{ème} et doit rester discret pour les classes de 4^{ème} et 3^{ème}.
- Les casquettes, chapeaux et autres coiffes sont interdits dans l'enceinte de l'Etablissement.
- Le chewing-gum est rigoureusement interdit.
- Les vêtements et objets personnels ainsi que les sacs de sport (pas de sac plastique) **doivent être marqués aux noms et prénoms de l'élève.**
- Les blouses en coton sont indispensables pour des raisons de sécurité dans les cours de S.V.T, Technologie et d'Arts plastiques
- L'utilisation des téléphones portables est strictement interdite dans l'enceinte de l'établissement.

Programme de la Pastorale

Le collège Saint Joseph de Grenelle est un établissement catholique, qui accueille chacun, croyant ou non, pratiquant ou non, avec respect.

Des messes sont organisées au cours de l'année. Lors de la rentrée pour confier notre année, à l'issue pour remercier de tous les événements vécus ensemble, ainsi que le 19 mars pour la St Joseph. Pendant les temps forts de l'Avent et du Carême, nous proposons une messe en semaine dite par l'aumônier et accompagné de l'adjointe en pastorale (APS.) et des temps de confession pour ceux qui le désirent. Le collège a la chance d'être suivi toute l'année par le Père Sébastien de la paroisse Saint Jean-Baptiste de Grenelle, tous peuvent échanger avec lui dans les couloirs ou demander à le rencontrer en privé.

Voici le programme proposé :

Classes de 6^{ème}

Si le nombre d'intervenants le permet, les classes sont divisées en 2 groupes. Les enfants baptisés suivent des cours de catéchisme en approfondissant la foi des apôtres. Les autres sont en culture religieuse et abordent les grands piliers de la religion chrétienne.

Classes de 5^{ème}

Si le nombre d'intervenants le permet, les classes sont divisées en 2 groupes. Cette année est marquée par la préparation au sacrement de la Confirmation pour ceux qui souhaitent poursuivre leur chemin dans la vie chrétienne. Les cours de catéchisme sont axés sur cette préparation, agrémentée d'un week-end de retraite.

Les élèves ne se préparant pas à ce sacrement continuent leur découverte de la religion chrétienne au travers des prophètes, des missionnaires et des saints.

Classes de 4^{ème}

Si le nombre d'intervenants le permet, les classes sont divisées en 2 groupes. Les enfants baptisés suivent des cours de catéchisme et approfondissent leur Foi. Les autres sont en culture religieuse et préparerons des exposés pour guider leur réflexion et permettre des échanges enrichissants entre eux.

Classes de 3^{ème}

Si le nombre d'intervenants le permet, les classes sont divisées en 2 groupes. Nous proposons aux élèves catéchisés de poursuivre leur vie de chrétien en préparant leur profession de foi. La préparation se fait en classe, guidée par l'aumônier.

Tous les élèves vont découvrir qu'être chrétien c'est se tourner vers les autres, cependant ce n'est pas l'apanage du chrétien mais celui de tout être humain soucieux de grandir en communion avec les autres. Nous leur proposons de donner de leur temps à l'écoute et au service de l'autre. Cette ouverture est nécessaire à leur développement et à leur épanouissement.

Père Sébastien, Aumônier,
Et Mme Teisseire Bérengère Adjointe en Pastorale Scolaire

FICHE TARIFAIRE COLLEGE

A TITRE INDICATIF SOUS RESERVE DE MODIFICATION

I. CONTRIBUTION SCOLAIRE 2019/2020

Elle comprend aussi l'assurance scolaire de vos ou votre enfants

	Réduction	Forfait annuel
Ainé(e)		1 235 €
Second(e)	-15%	1 050 €
Troisième	-40%	741 €
Quatrième et plus	-50%	618 €

II Cotisations volontaires liées à l'Enseignement Catholique :

APEL : Adhésion à l'association des parents d'élèves de l'APEL partenaire officiel de l'Abonnement à Famille Education :

Tarifs 25€

Ces frais s'ajouteront au relevé des contributions annuelles **sauf refus écrit de votre part avant le 10/09.**

LIVRES

Caution (Encaissée et remboursable) pour les livres qui sont fournis en septembre : **100€** intégrée dans la facture annuelle

En fin de scolarité, le remboursement sera automatique si tous les livres sont rendus en bon état

III PRESTATIONS ANNEXES 2018/2019

Demi-pension :

7.45€ par repas soit :

- Demi-pension 4 jours par semaine environ 970€ par an
- Demi-pension 5 jours par semaine environ 1214€ par an

En dehors de l'inscription régulière il est possible de prendre des repas occasionnels

Repas occasionnels 8.50€

Vendus par planche de 5 ou 10 tickets à acheter à la comptabilité

L'inscription à la demi-pension est valable pour une période entière et ne peut être modifiée que la semaine précédant les vacances de Toussaint, Noël, Février, Printemps.

Le règlement de la demi-pension, comme celui de la contribution scolaire intervient au plus tard selon la date de votre échéancier.

En cas d'absence ponctuelle, la demi-pension n'est pas remboursée.

En cas d'absence prolongée pour une maladie d'une durée d'au moins 7 jours civils dûment constatée par certificat médical ou circonstance prévue à l'avance, les sommes trop perçues au titre de la demi-pension ne peuvent être remboursées que sur **demande écrite au service comptabilité. Merci d'appeler le 1^{er} jour d'absence la comptabilité afin que nous puissions décommander (Tous repas commandé est dû).**

En cas de non-paiement d'une échéance due à son terme, l'établissement se réserve le droit de ne pas réadmettre à la demi-pension l'élève pour le mois suivant. Il en avertira la famille par lettre.